



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 27 AVRIL 2017

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le jeudi, 27 avril 2017 à 17h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Est absent monsieur le conseiller David Lemelin.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière est présente.

186-17 SOUSSIONS – FOURNITURE D'ARBRES EN POT – 2017TP09

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture d'arbres en pot;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions reçues sont non conformes;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De rejeter toutes les soumissions ouvertes dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2017TP09 – Fourniture d'arbres en pot.

187-17 SOUSSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN – 2017TP07

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé, par avis public, des soumissions pour la fourniture et la livraison de mobilier urbain.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (\$) (taxes incluses)
Tessier Récréo-Parc Inc.	61 454,14 \$
Joyal Groupe Expert Inc. (Nova Mobilier)	69 911,70 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de mobilier urbain, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tessier Récréo-Parc Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2017TP07 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat, incluant les taxes, est de 61 454,14 \$.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter une somme maximale de 42 000 \$ au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant-trésorier à transférer la somme de 14 116,09 \$ du poste budgétaire 02-750-10-629 « Matériaux divers » vers le poste budgétaire 23-022-01-750 « Équipement ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-01-750.

188-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1547-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 11 avril 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

D'adopter le règlement numéro 1547-17 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier des tarifs applicables à l'urbanisme et au Service des loisirs (module culturel et sport), tel que soumis à la présente séance.

189-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1548-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 11 avril 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement numéro 1548-17 décrétant une dépense de 5 310 730 \$ et un emprunt de 5 310 730 \$ pour la reconstruction de rues, la construction de bordures et d'un réseau d'égout pluvial, la réhabilitation de l'égout sanitaire, le remplacement de l'aqueduc (si requis), le réaménagement des emprises, la mise en place ou le remplacement de l'éclairage de même que d'autres travaux connexes sur les rues Lasalle, Cousineau, Des Pins et une partie de la rue Côté et des travaux de reprofilage et de prolongement d'une conduite pluviale pour le bassin de rétention des Prémontrés, tel que soumis à la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de question.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

